

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi vingt-deux novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 15 novembre 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Samia RIFFAUD, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, M. Olivier DUCOURTIEUX, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
M. Alexandre PORTHEAULT donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Ludovic GERAUDIE donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
Mme Monique DELPI donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Ibrahima DIA
M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON

Absents :

M. Gilles BEGOUT, Mme Martine BOUCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Vincent BROUSSE

L'ORDRE DU JOUR EST

Engagement de la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Verneuil-sur-Vienne – Modification du phasage des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 29 mars 2023, le Maire de la commune de Verneuil-sur-Vienne a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°2 du PLU visant à faire évoluer le phasage des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

I. Contexte

La commune de Verneuil-sur-Vienne a procédé à une révision générale de son PLU qui a été approuvée le 26 juin 2019. Cette révision instaurait un phasage de différentes OAP du PLU qu'il convient de faire évoluer afin de l'actualiser en fonction des projets prioritaires de la commune et de leur faisabilité à court, moyen et long terme.

En effet, depuis l'approbation du document d'urbanisme, les projets de la commune ont évolué. Le phasage initial tenait notamment compte de la problématique de la station d'épuration actuelle. Depuis, la commune s'est engagée dans un contrat de mixité sociale à travers la production de logement social afin de rattraper son déficit. Il conviendrait dès lors de mettre en cohérence cette production avec le phasage des OAP. Ce nouveau phasage permettrait également d'anticiper la création d'une nouvelle station d'épuration avec une mise en service prévue courant 2026.

Ces éléments sont explicités dans la note de présentation du dossier de modification rattachée à la présente délibération.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ Notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Verneuil-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Verneuil-sur-Vienne,

4/ A l'issue, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'urbanisme, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Verneuil-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification n°2 du PLU de la commune de Verneuil-sur-Vienne, en application des dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification aux Personnes publiques associées et au maire de la commune concernée par la modification,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mardi 03 décembre 2024